



Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime,

Vu le Code Général de la Fonction publique, Livre III, titre II et notamment les articles L325-1 à L325-22, L325-26 à L325-31, L452-35 et L452-38,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 92-894 du 2 septembre 1992 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le Décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 2 septembre 1992 modifié fixant le programme des matières des épreuves des concours pour le recrutement des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime en date du 12 juillet 2022 portant organisation des concours interne et externe de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale dans la spécialité : « danse » et les disciplines : « danse contemporaine », « danse classique », « danse jazz » - session 2023.

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des candidats admis à concourir aux concours interne et externe d'accès au grade de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale dans la spécialité : « danse » et la discipline « danse contemporaine », session 2023, est arrêtée ainsi qu'il suit en annexe 1.

A cette liste est annexée (annexe 2) la liste des candidats dont le dossier d'inscription est incomplet. Ces candidats sont admis à concourir sous réserve de la production des pièces manquantes à leur dossier au plus tard le 30 janvier 2023 (cachet de la poste ou preuve de dépôt faisant foi).

Article 2 : L'épreuve d'admissibilité du concours interne et l'épreuve orale d'admission du concours externe se dérouleront au siège du CDG76 - 40 Allée de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE.

Les deux épreuves d'admission du concours interne se dérouleront dans les locaux du Conservatoire de Rouen et au siège du Centre Départemental de Gestion de la Seine-Maritime - 40 Allée de la Ronce – 76230 ISNEAUVILLE.

Le Centre Départemental de Gestion de la Seine-Maritime se réserve la possibilité, au regard des éventuelles contraintes matérielles d'organisation de prévoir d'autres centres d'examens pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement des épreuves.

Article 3 : Monsieur le Directeur et Monsieur le Receveur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime sont chargés, chacun, pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

Le Président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Isneauville, le 27 janvier 2023



Le Président
Jean-Claude WEISS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20230127-2023-AR-18-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2023

Annexe 1 de l'arrêté n°2023-AR-18 fixant la liste des candidats admis à concourir aux
Concours interne, externe de professeur d'enseignement artistique de classe normale - session 2023
Spécialité « danse » ; discipline « contemporaine ».

Nom	Prénom	Type de concours
AGRAPART	Marie-Laure	EXTERNE
ARAZI	Tania	EXTERNE
BALLESTER	Marion	EXTERNE
BARDIN	Elisabeth	EXTERNE
BARDOU	Céline	EXTERNE
BEAUMONT	Gregory	EXTERNE
BICHERAY	Lisa	EXTERNE
BOUGUES	Flora	EXTERNE
CAMUS-DALLE	Aurélié	INTERNE
DAVID	Caroline Karine Florence	EXTERNE
DESDMAISON-SENECAUT	Caroline	EXTERNE
DUFOUR PERTIN	Clélia	INTERNE
FDIDA	Thierry Youssef	EXTERNE
GOMBROWICZ	Vinciane	EXTERNE
HEINEN	Virginia	EXTERNE
JOURET	Eve	EXTERNE
LANDRY	Lisa	EXTERNE
LEBAILLY	Florence	EXTERNE
LECA	Marie	EXTERNE
LEGUET	Laure	EXTERNE
OLIVE	Raphael	EXTERNE
PICQUET	Isabelle Lysiane	INTERNE
PRAUD LAHTI	Emilie	EXTERNE
RAZIMBAUD-VIGNES	Kamelia	INTERNE
RÉMY	Marie Pierre	EXTERNE
TANEVA	Tatiana	INTERNE
TANEVA	Tatiana	EXTERNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20230127-2023-AR-18-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2023

Annexe 2 de l'arrêté n°2023-AR-18 fixant la liste des candidats admis à concourir sous réserve de la production des pièces obligatoires manquantes à leur dossier d'inscription aux concours interne, externe de Professeur d'enseignement artistique de classe normale – session 2023 - " spécialité « danse » ; discipline « contemporaine ».

**Les candidats devront compléter leur dossier d'inscription
au plus tard le 30 janvier 2023 (cachet de la poste ou preuve de dépôt faisant foi)**

Nom	Prénom	Type de concours	Pièces obligatoires à transmettre pour compléter le dossier d'inscription du candidat
ABITABILE	Celia	INTERNE	Dossier individuel
AFTATI	Loubna	INTERNE	Etat détaillé des services complété et signé par l'employeur dernier arrêté ou contrat de travail dossier individuel diplôme d'état de professeur de danse ou avis favorable de la commission d'équivalence
ASSABI-BAUDOUIN	Coline	INTERNE	Dossier individuel
AUBOIRON	Nathalie	INTERNE	Dossier individuel
AUDEBERT	Céline	INTERNE	Dossier individuel
BLANCHARD	Tess	INTERNE	Etat détaillé des services complété et signé par l'employeur dernier arrêté ou contrat de travail dossier individuel diplôme d'état de professeur de danse ou avis favorable de la commission d'équivalence
BOU	Julia	INTERNE	Dossier individuel
BOUGUES	Flora	INTERNE	Dossier individuel
CAPPELLO	Romain	INTERNE	Dossier individuel
CARTIER	Yolande	EXTERNE	diplôme du Certificat d'Aptitude de professeur de danse ou l'avis favorable de la commission d'équivalence
CLECH	Cindy	INTERNE	Dossier individuel
CORTÉS	Laura	INTERNE	Dossier individuel
CRUZ	Nathalie	INTERNE	Dossier individuel
DE PERETTI	Vanessa Louise Noëlle	EXTERNE	diplôme du Certificat d'Aptitude de professeur de danse ou l'avis favorable de la commission d'équivalence
DESPLANTEZ	Julien	INTERNE	Etat détaillé des services complété et signé par l'employeur dernier arrêté ou contrat de travail dossier individuel diplôme d'état de professeur de danse ou avis favorable de la commission d'équivalence
DESPLANTEZ	Julien	EXTERNE	diplôme du Certificat d'Aptitude de professeur de danse ou l'avis favorable de la commission d'équivalence
ENTAT	Patrick	INTERNE	Dossier individuel
FAGUER	Laura	INTERNE	Dossier individuel
GARCIA	Virginie Joëlle	INTERNE	Dossier individuel
GIBOUIN	Coralie	EXTERNE	diplôme du Certificat d'Aptitude de professeur de danse ou l'avis favorable de la commission d'équivalence
GIBOUIN	Coralie	INTERNE	Dossier individuel
GOMBROWICZ	Vinciane	INTERNE	Dossier individuel
GONNAND	Caroline	INTERNE	Dossier individuel

Annexe 2 de l'arrêté n°2023-AR-18 fixant la liste des candidats admis à concourir sous réserve de la production des pièces obligatoires manquantes à leur dossier d'inscription aux concours interne, externe de Professeur d'enseignement artistique de classe normale – session 2023 - " spécialité « danse » ; discipline « contemporaine ».

**Les candidats devront compléter leur dossier d'inscription
au plus tard le 30 janvier 2023 (cachet de la poste ou preuve de dépôt faisant foi)**

Nom	Prénom	Type de concours	Pièces obligatoires à transmettre pour compléter le dossier d'inscription du candidat
JAULT	Géraldine	INTERNE	Dossier individuel
LANDRY	Lisa	INTERNE	Dossier individuel
MARTINEZ	Gwenaëlle	INTERNE	Dossier individuel
MARTINEZ	Gwenaëlle	EXTERNE	diplôme du Certificat d'Aptitude de professeur de danse ou l'avis favorable de la commission d'équivalence
MEFTAH	Julie	INTERNE	Etat détaillé des services complété et signé par l'employeur dernier arrêté ou contrat de travail dossier individuel diplôme d'état de professeur de danse ou avis favorable de la commission d'équivalence
MERLET	Charlie-Anastasia	EXTERNE	diplôme du Certificat d'Aptitude de professeur de danse ou l'avis favorable de la commission d'équivalence
MORISSON	Marie	INTERNE	Dossier individuel
NICLAS	Christine	EXTERNE	diplôme du Certificat d'Aptitude de professeur de danse ou l'avis favorable de la commission d'équivalence
NICLAS	Christine	INTERNE	Dossier individuel
OHANNESSIAN	Mikaël	INTERNE	Dossier individuel
PENSART	Aurélie	EXTERNE	diplôme du Certificat d'Aptitude de professeur de danse ou l'avis favorable de la commission d'équivalence
PENSART	Aurélie	INTERNE	Dossier individuel
PERRET-REISO	Virginie	INTERNE	Dossier individuel
QUEVEDO	Mélanie	INTERNE	Dossier individuel
RABL	Sophie	INTERNE	Dossier individuel
RÉMY	Marie Pierre	INTERNE	Dossier individuel
RIVIERE	Mickaëlle	INTERNE	Dossier individuel
ROBERTO VIDAL	Roberto	EXTERNE	diplôme du Certificat d'Aptitude de professeur de danse ou l'avis favorable de la commission d'équivalence
ROBY	Sophie Marie-Joëlle	INTERNE	Dossier individuel
ROEMHILD DE ROMENTHAL	Valerie	INTERNE	Dossier individuel
ROEMHILD DE ROMENTHAL	Valérie	EXTERNE	diplôme du Certificat d'Aptitude de professeur de danse ou l'avis favorable de la commission d'équivalence
ROSSETTI	Stéfania	EXTERNE	diplôme du Certificat d'Aptitude de professeur de danse ou l'avis favorable de la commission d'équivalence
SALERNO	Teresa	INTERNE	Etat détaillé des services complété et signé par l'employeur dernier arrêté ou contrat de travail dossier individuel diplôme d'état de professeur de danse ou avis favorable de la commission d'équivalence

Annexe 2 de l'arrêté n°2023-AR-18 fixant la liste des candidats admis à concourir sous réserve de la production des pièces obligatoires manquantes à leur dossier d'inscription aux concours interne, externe de Professeur d'enseignement artistique de classe normale – session 2023 - " spécialité « danse » ; discipline « contemporaine ».

**Les candidats devront compléter leur dossier d'inscription
au plus tard le 30 janvier 2023 (cachet de la poste ou preuve de dépôt faisant foi)**

Nom	Prénom	Type de concours	Pièces obligatoires à transmettre pour compléter le dossier d'inscription du candidat
SERE	Alexia	INTERNE	Dossier individuel
SIMONETTI	Michèle	INTERNE	Etat détaillé des services complété et signé par l'employeur dernier arrêté ou contrat de travail dossier individuel diplôme d'état de professeur de danse ou avis favorable de la commission d'équivalence
TAR	Julie	INTERNE	Dossier individuel
VIDAL	Roberto	INTERNE	dossier individuel diplôme d'état de professeur de danse
VUILLEMIN	Claire	INTERNE	Etat détaillé des services complété et signé par l'employeur dernier arrêté ou contrat de travail dossier individuel diplôme d'état de professeur de danse ou avis favorable de la commission d'équivalence
YVARD	Pauline Anne Charlotte	INTERNE	Dossier individuel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20230127-2023-AR-18-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2023